

RAVI – Responsabilité des acteurs de la vente immobilière

Code produit : RAVI
Niveau : Expertise
Modalité : Présentiel
Durée (en heure) : 7.0

Tarif : 0
Eligible DDA : non
Public :

Toute personne intéressée par les règles et mécanismes liés à la vente d'un bien immobilier

Prérequis :

aucun

Objectif

- Mettre en œuvre les règles fondamentales de la mise en responsabilité des différents acteurs intervenant lors d'une vente immobilière

Programme de la formation

1. Responsabilité de l'intermédiaire (agent immobilier)
 - Responsabilité civile professionnelle
 - Responsabilité contractuelle
 - Responsabilité délictuelle
 - Responsabilité pénale (dispositions de droit commun et dispositions spécifiques de la loi Hoguet)
 - Responsabilité administrative : encadrement de la profession (CNTGI) et Commission Nationale des sanctions concernant la lutte anti-blanchiment
 - La mise en œuvre de la responsabilité de l'agent
2. Responsabilité du notaire
 - Obligation de réaliser des vérifications et des formalités
 - Obligation de conseil et d'information
 - Mise en œuvre de la responsabilité du notaire
- 3.

Responsabilité du vendeur

- Obligation d'information
- Garantie de délivrance conforme (accessoire, contenance)
- Garantie d'éviction
- Garantie des vices cachés

4. Responsabilité de l'acquéreur

- Rupture abusive des pourparlers
- Mise en échec des conditions suspensives (financement...)
- Refus de conclure la vente (distinction entre PUV et compromis)

5. Responsabilité du diagnostiqueur

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Étude des jurisprudences récentes

